

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, 19h00 du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce sise au 127-A, 1^{re} Avenue Sud, Saint-Gédéon-de-Beauce.

Sont présents :

M. Jean-Philippe Mercier, conseiller siège 1	M. Claude Deblois, conseiller siège 2
Mme Cathy Bisson, conseillère siège 3	M. Claude Lachance, conseiller siège 4
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5	M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur le maire, Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Ouverture de la séance

Monsieur Alain Quirion, président d'assemblée, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. (19h02)

2023-04-72 **2 Approbation de l'ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. 1^{ère} Période de question
5. Correspondance

6. Législation

- 6.1. Avis de motion et présentation règlement emprunt 221-23
- 6.2. MTQ/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local-attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour 2022 (subv 164 984 \$ dépense de 184 718 \$)
- 6.3. Dépôt demande PPA – intersection rue Cordi
- 6.4. Programme de travaux compensatoires – signature accréditation
- 6.5. Demande d'appui pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à coût raisonnable
- 6.6. Requête de servitude 4 414 983 et 6 350 574 pour la conduite égout desservant le 121 boul. Canam Sud
- 6.7. Abolition complet des frais de retard – résolution temporaire 2020-06-144

7. Trésorerie

- 7.1. Compte du mois
- 7.2. Dépôt du rapport financier du vérificateur externe
- 7.3. Dépôt rapport budgétaire comparatif du mois de mars
- 7.4. Appel d'offre refinancement
- 7.5. Refinancement règlement 180-17
- 7.6. Demande de commandite – Gala méritas Polyvalente Bélanger
- 7.7. Demande de commandite - Baseball

8. Fourniture et équipement

- 8.1. Soumissions appel d'offres prix matériel en vrac sur invitation

- 8.2. Recherche de prix de chlorure de calcium liquide et épandage
- 8.3. Recherche de prix béton bitumineux
- 8.4. Balayage de rue 2023 – tarif en cas de demande
- 8.5. Achat Véolia – accessoire eaux usées
- 8.6. Offre de service – Chubb inspection système alarme 5 ans
- 8.7. Achat trousse de réparation pompe doseuse
- 8.8. Achat bactérie NUVAC – étangs et réseau (16 959.56 \$)
- 8.9. Remplacement couvercle de pluvial à Canam au coût de 447.08 \$ av taxes;

9. Personnel

- 9.1. Offre d'emploi personnel OTJ 2023
- 9.2. Contrat de travail – Directeur TP, resp. de l'urbanisme, du traitement de l'eau potable et des eaux usées.
- 9.3. Autorisation signature entente – remplace résolution 2023-01-14

10. Loisirs et Culture

- 10.1. Budget soccer
- 10.2. Budget otj

11. Rapports

- 11.1. Délégué à la régie intermunicipale
- 11.2. Compte rendu activité drag de motoneige et jeudi de relâche

12. Divers

- 12.1. Soumission étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols – CORDI
- 12.2. Demande de réduction de loyer avril 2
- 12.3. Adoption budget réel soirée bénévoles et nouveaux arrivants
- 13. 2^e Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Claude Lachance; il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2023-04-73 3 **Approbation du procès-verbal**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire et du procès-verbal de correction du mois de mars 2023.

En conséquence, sur la proposition de Claude Deblois, appuyée par Alain Nadeau il est résolu d'approuver les procès-verbaux du mois de mars 2023 susmentionnés, rédigés par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adopté à l'unanimité

4 **1ere période de question**

5 **Correspondance**

Dépôt du bordereau de correspondance du mois de mars 2023.

6 **Législation**

6.1 Avis de motion et présentation du règlement d'emprunt 221-23

Je, Cathy Bisson donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une prochaine séance, le règlement no 221-23 décrétant emprunt pour des travaux de changement de lumières de rue et pour des travaux de voirie. Dépôt du projet et dispense de lecture.

2023-04-74 6.2 MTQ/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local-attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2022

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 164 984 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, sur la proposition de Jean-Philippe Mercier, appuyée par Alain Nadeau;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce informe le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide d'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité

2023-04-75 6.3 Dépôt demande PPA – intersection rue Cordi

Considérant que le bureau du député de Beauce-Sartigan, monsieur Samuel Poulin, est en mesure de fournir un soutien financier à partir du budget discrétionnaire pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal;

Considérant que la Municipalité a des travaux à entreprendre afin d'améliorer son réseau routier pour des raisons de sécurité à la hauteur de l'intersection de la route 204 et la rue CORDI;

En conséquence, sur la proposition de Rémi Tanguay, appuyée par Cathy Bisson il est résolu;

Que le conseil effectue une demande d'assistance financière d'un montant de 80 000 \$ au député, monsieur Samuel Poulin, pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier estimé à 608 220 \$ avant étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols.

Adopté à l'unanimité

2023-04-76 6.4 Programme de travaux compensatoires

Attendu que le programme de travaux compensatoires, vigueur depuis le 1er avril 1983, est une mesure légale, substitutive à l'incarcération, qui s'adresse principalement aux personnes démunies financièrement et incapables d'acquitter leurs amendes pour une infraction à une loi ou à un règlement provincial ou municipal, au Code criminel et à toute autre loi fédérale

Attendu que les travaux compensatoires sont des heures de travail non rémunérées qu'un citoyen, dans l'impossibilité de s'acquitter d'une amende, accepte volontairement d'exécuter dans le but d'éviter l'emprisonnement. Ces heures de travail sont réalisées au profit d'organismes à but non lucratif ou de municipalités.

Attendu l'offre de partenariat au programme de travaux compensatoire afin de rendre admissible la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce à titre d'organisme d'accueil;

En conséquence, sur la proposition de Claude Deblois, appuyée par Jean-Philippe Mercier il est résolu;

Que le conseil confirme avoir pris connaissance du programme de travaux compensatoires et s'engage à le respecter;

Que la directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

Adopté à l'unanimité

2023-04-77

6.5 Demande d'appui pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

Considérant que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

Considérant les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

Considérant que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ou encore le coût démesuré de la police d'assurance;

Considérant que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Sur la proposition de Alain Nadeau, appuyée par Rémi Tanguay, il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver des solutions afin de garantir, à un coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à préserver les caractéristiques;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec, ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et au député fédéral et provincial du territoire.

Adopté à l'unanimité

6.6 Requête de servitude lot 4 414 983 et 6 350 574

Point reporté

2023-04-78 **6.7 Abolition frais de retard**

Considérant que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce favorise l'accessibilité des services de la bibliothèque municipale à tous ses citoyens;

Considérant que le montant collecté représente une source négligeable de revenus pour les bibliothèques;

En conséquence, sur la proposition de Claude Lachance, appuyée par Cathy Bisson il est résolu d'abolir définitivement les frais de retard à la Bibliothèque GédéLivres.

Adopté à l'unanimité

7 Trésorerie

2023-04-79 **7.1 Approbation des comptes**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2023-04-79;

Sur la proposition de Jean-Philippe Mercier, appuyée par Alain Nadeau, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 229 929.35 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

7.2 Dépôt du rapport financier du vérificateur externe et dépôt

Conformément à l'article 176.1 c.m. la directrice générale et greffière-trésorière signe et dépose au conseil le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2022 le tout tel que déposé par le vérificateur externe de la firme Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L..

7.3 Dépôt rapport budgétaire comparatif du mois de mars

Dépôt des états financiers de l'exercice se terminant au 31 mars 2022

2023-04-80 **7.4 Appel d'offres refinancement règlement 180-17**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	3 avril 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	11 avril 2023
Montant :	102 200 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication

des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 avril 2023, au montant de 102 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

18 500 \$	4,95000 %	2024
19 400 \$	4,65000 %	2025
20 400 \$	4,40000 %	2026
21 400 \$	4,35000 %	2027
22 500 \$	4,35000 %	2028

Prix : 98,15000

Coût réel : 5,09879 %

2 -CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIÈRE

18 500 \$	5,20000 %	2024
19 400 \$	5,20000 %	2025
20 400 \$	5,20000 %	2026
21 400 \$	5,20000 %	2027
22 500 \$	5,20000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,20000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Sur la proposition de Claude Lachance, appuyée par Rémi Tanguay, il est résolu;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 avril 2023 au montant de 102 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 180-17. Ces billets sont émis au prix de 98,15000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité

2023-04-81

7.5 Refinancement règlement 180-17

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce souhaite emprunter par billets pour un montant total de 102 200 \$ qui sera réalisé le 11 avril 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
180-17	102 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce avait le 10 avril 2023, un emprunt au montant de 102 200 \$, sur un emprunt original de 659 100 \$, concernant le financement du règlement numéro 180-17;

ATTENDU QUE, en date du 10 avril 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 11 avril 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 180-17;

Sur la proposition de Claude Deblois, appuyée par Jean-Philippe Mercier, il est résolu;

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 avril 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	18 500 \$	
2025.	19 400 \$	
2026.	20 400 \$	
2027.	21 400 \$	
2028.	22 500 \$	(à payer en 2028)
2028.	0 \$	(à renouveler)

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 11 avril 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 180-17, soit prolongé de 1 jour.

Adopté à l'unanimité

2023-04-82 **7.6 Demande de commandite – Gala méritas Polyvalente Bélanger**

Sur la proposition de Rémi Tanguay, appuyée par Cathy Bisson, il est résolu;

Que le conseil accorde un montant de 100 \$ à la Fondation Bélanger pour la remise d'une bourse lors du Gala Méritas de l'école Polyvalente Bélanger, d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire numéro 02-190-00-996-00 du budget 2023.

Adopté à l'unanimité

2023-04-83 **7.7 Demande de commandite – Baseball**

Attendu qu'il y a dépôt d'une demande d'aide financière du comité de baseball;

Attendu que 25 joueurs sont de Saint-Gédéon-de-Beauce;

Sur proposition de Claude Lachance, appuyée par Jean-Philippe Mercier, il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce offre une participation financière de quinze (15) dollars par joueurs de Saint-Gédéon-de Beauce pour un total de 375°\$.

Adopté à l'unanimité

8 Fourniture et équipement

2023-04-84 8.1 Appel d'offres prix matériel en vrac sur invitation

Attendu la recherche de prix par appel d'offres sur invitation auprès de deux soumissionnaires;

Excavation Paul Jacques	101 426.03 \$
R. Paré Excavation Inc.:	95 503.98 \$

Sur la proposition de Rémi Tanguay, appuyé par Jean-Philippe Mercier, il est résolu de retenir la soumission de R. Paré Excavation Inc pour un montant de 95 503.98 \$.

Adopté à l'unanimité

2023-04-85 8.2 Recherche de prix de Chlorure de calcium liquide et épandage

Sur la proposition de Claude Lachance, appuyée par Claude Deblois, il est résolu :

De procéder à la recherche de prix auprès des fournisseurs pour l'épandage de chlorure de calcium liquide, le tout selon le devis préparé à cet effet portant le numéro 2023-02;

Que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adopté à l'unanimité

2023-04-86 8.3 Recherche de prix béton bitumineux

Sur la proposition de Jean-Philippe Mercier, appuyée par Alain Nadeau, il est résolu :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder par voie d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de béton bitumineux dans les diverses rues de la municipalité pour l'année en cours, le tout selon le devis préparé à cet effet portant le numéro 2023-03 lequel fait partie intégrante des présentes comme si au long reproduit;

Que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adopté à l'unanimité

8.4 Tarif balai de rue

Point reporté

2023-04-87 8.5 Achat accessoires-eaux usées

Sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil autorise l'achat d'un colorimètre DR 300 et d'accessoires pour la station d'épuration pour un montant de 1 282.02 \$ auprès de Véolia.

Adopté à l'unanimité

2023-04-88 **8.6 Contrat d'entretien système d'alarme**

Attendu qu'il y a lieu de renouveler l'entente de maintenance préventive du système d'alarme auprès du fournisseur Chubb Fire & Security Canada Corporation

Attendu le dépôt de la proposition d'entente en date du 15 mars 2023 numéro 121631 pour un mandat de 5 ans;

Attendu que le service offert comprend les inspections annuelles et réparation d'urgence 24h pour le panneau de contrôle, les relais, les appareils de signal audible, les détecteurs de fumée pour conduites, les interrupteurs de suppression de débit, les postes à déclenchement manuel, les détecteurs de chaleur conventionnels à taux d'élévation, les détecteurs de fumée conventionnels (comprend les tests de sensibilité et les rapports) et les interrupteurs de suppression de pression;

Sur la proposition de Claude Lachance, appuyée par Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil accepte la proposition d'entente de Chubb Fire & Security Canada Corporation tel que présentée dans la soumission 121631 en date du 15 mars 2023 pour le forfait platinum répartie sur 5 ans pour un montant total de 14 013.09 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

2023-04-89 **8.7 Achat trousse de réparation**

Sur la proposition de Claude Deblois, appuyée par Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil autorise l'achat d'une trousse de réparation de pompe doseuse auprès de Chem Action pour un montant de 1383.15 \$ taxes et transport inclus.

Adopté à l'unanimité

2023-04-90 **8.8 Achat bactérie NUVAC**

Attendu que Nuvac est une entreprise spécialisée dans le développement de produits à base de bactéries et d'enzymes utilisée pour le traitement des eaux usées municipales;

Attendu que les bactéries Nuvac ont la capacité de se développer rapidement à des températures situées entre -40°C et 40°C qu'elles peuvent également se développer plus rapidement avec oxygène.

Que les bactéries sont reconnues pour leur capacité à se multiplier et de produire un nombre important d'enzymes spécifiques à la dégradation. Qu'elles dégradent les matières organiques comme les boues humaines ou animales, les graisses et les huiles et qu'elles abaissent la concentration de phosphore, d'azote et de matières en suspension. Sans danger pour la tuyauterie.

Attendu que le procédé peut retarder, voir même annuler la vidage des boues;

Sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Jean-Philippe Mercier, il est résolu;

Que le conseil autorise l'implantation de la bactérie Nuvac pour les étangs et le réseau d'égout;

Que le conseil retienne l'offre de service de Nuvac Éco-Science inc. pour un montant de 12 014.89 taxe incluse pour les étangs et 4 944.67 \$ taxes incluses pour le réseau;

Qu'il soit autorisé d'appliquer la dépense si nécessaire à la réserve prévue pour la vidage des boues.

Adopté à l'unanimité

2023-04-91 **8.9 Remplacement couvercle de pluvial**

Attendu la nécessité de changer un couvercle de pluvial, d'une valeur de 447.08 \$ taxes incluses, sur le réseau de Groupe Canam;

Attendu que Groupe Canam s'implique sur plusieurs projets municipaux pour une plus grande valeur (buts de soccer, foyer, réparation zamboni, équipement de voirie, participation financière au niveau des loisirs et de la culture, etc.);

Sur la proposition de Alain Nadeau, appuyée par Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil autorise la gracieuseté du couvercle de pluviale auprès de Groupe Canam.

Adopté à l'unanimité

9 Personnel

2023-04-92 **9.1 Offre d'emploi personnel OTJ 2023**

Attendu qu'il y a des postes de moniteurs (trices) vacants pour la saison 2023;

Sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Jean-Philippe Mercier, il est résolu d'autoriser Emmanuelle Quirion à procéder à l'affichage et à la sélection des candidatures.

Adopté à l'unanimité

2023-04-93 **9.2 Contrat de travail Directeur des travaux publics, responsable de l'urbanisme, du traitement de l'eau potable et des eaux usées**

Attendu que le conseil a pris connaissance du contrat de travail pour la nomination de Samuel à titre de directeur des travaux publics, responsable de l'urbanisme, traitement de l'eau potable et du traitement des eaux usées;

Sur la proposition de Alain Nadeau, appuyée par Claude Lachance, il est résolu;

Que monsieur Alain Quirion, maire et madame Erika Ouellet directrice générale sont autoriser à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail de Samuel Tardif.

Adopté à l'unanimité

2023-04-94 **9.3 Autorisation de signature entente**

Considérant le litige entre la Municipalité et un employé dont les membres du conseil connaissent l'identité, mais qu'il n'est pas nécessaire de mentionner pour les fins de la présente;

Considérant les pourparlers intervenus entre la Municipalité et cet employé;

Considérant qu'une entente est intervenue entre la Municipalité et cet employé sans admission quant à la responsabilité de l'une ou l'autre des parties;

Considérant que dans ce contexte un projet d'entente a été consigné dans un document qui a été remis aux membres du conseil municipal et que cette entente a été analysée par ceux-ci;

Considérant la recommandation du maire concernant l'entente;

Sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce accepte une entente qui serait conforme au projet d'entente consigné au document remis aux membres du conseil, et ce, sans aucune admission. Le conseil municipal autorise le maire, M. Alain Quirion, à signer la version finale d'une entente conforme au projet dont le conseil municipal a pris connaissance. De même, le conseil municipal autorise le versement que stipule cette entente selon les modalités énoncées à celle-ci et dans le délai prescrit;

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 2023-01-14.

Adopté à l'unanimité

10 Loisirs et Culture

2023-04-95 10.1 Adoption du budget et dépenses pour le soccer

Attendu qu'il y a pour une 3^e saison des activités de soccer;

Budget prévisionnel soccer	
Revenus	
Inscriptions des joueurs 35*30	1050
Total	1050
Dépenses	
Matériel	98
Entraîneurs 3* 2h semaine 15,25 \$	915
4%	37
Total	1050
Grand total	0

Sur la proposition de Jean-Philippe Mercier, appuyée par Cathy Bisson, il est résolu;

Que le conseil approuve les budgets ainsi que les dépenses 2023 pour le soccer tel que présenté.

Adopter à l'unanimité

2023-04-96 10.2 Adoption du budget et dépenses OTJ

Attendu qu'il y a dépôt des prévisions budgétaires pour la saison de l'OTJ;

Budget prévisionnel Terrain de jeux 2023	
Dépenses	
Directrice des loisirs 5h*5 semaines	775,00 \$
Salaire Coordonnatrice selon horaire	3 200,00 \$
Salaire animateurs à 15,25 \$ selon horaire	20 000,00 \$
Achat matériel	2 000,00 \$
4% animateurs	950,00 \$
Formation animateurs (TDAH, Été 2023) 7 heures de formation	900,00 \$
Camping 2 Rivières *3 fois*	500,00 \$
Village Aventuria entrée	1 600,00 \$
Sortie Eco Parc entrée	1 600,00 \$
Jeux gonflables	1 200,00 \$
Autobus Eco Parc	900,00 \$
Autobus Camping 2 rivières (3x)	750,00 \$
Autobus village aventuria (2 autobus)	850,00 \$
Ascalon (activité au camp de jour)	500,00 \$
Activité culinaire	200,00 \$
Formation RCR	300,00 \$
Activité de mini golf (9 tours portatifs)	600,00 \$
Total	36 825,00 \$
Revenus	
Inscription 3 semaines ou 15 jours	3 800,00 \$
Inscription temps plein (rabais famille appliqué)	22 750,00 \$
Surplus semaine de relâche	200,00 \$
Commandite Desjardins	
Commandite Jacques Blais	100,00 \$
Les entreprises Pascal Quirion	100,00 \$
Commandite Club des Chevaliers	200,00 \$
Notaire André Rancourt	25,00 \$
Commandite Pharmacie	
Subvention emploi été Canada	4 500,00 \$
Mireille Veilleux activité Culinaire	200,00 \$
Paiement parent pour sorti village aventuria 30 \$ /	2 400,00 \$
Commandite placement Jean-Luc Tanguay	100,00 \$
Total	34 375,00 \$
Grand total	(2 450,00) \$

Sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Jean-Philippe Mercier, il est résolu;
Que le conseil approuve les budgets ainsi que les dépenses 2023 pour l'OTJ tel que présenté.

Adopter à l'unanimité

11 Rapports

11.1 Délégué à la régie intermunicipale

Monsieur Jean-Philippe Mercier fait un court rapport de la réunion.

11.2 Résumé activité de drag, de tire et de semaine de relâche

Monsieur Alain Quirion maire fait un court rapport des activités.

12 Divers

2023-04-97 12.1 Soumission étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols

Attendu la recherche de prix par appel d'offres sur invitation auprès de deux soumissionnaires pour les services d'étude géotechnique et la caractérisation environnementale des sols pour le projet de réfection l'intersection sur Cordi;

Englobe :	13 866.66 \$
Groupe ABS :	15 309.44 \$

Sur la proposition de Cathy Bisson, appuyé par Alain Nadeau, il est résolu de retenir la soumission d'Englobe pour un montant de 13 866.66 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

2023-04-98 12.2 Demande de réduction de loyer

Attendu qu'il y a dépôt d'une demande de réduction de loyer pour la location du restaurant de l'aréna;

Attendu que la saison se termine le 15 avril 2023;

Sur la proposition de Jean-Philippe Mercier, appuyée par Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil consent à une réduction au montant de 40 \$ par journée non habitée;

Que l'application de la réduction soit conditionnelle à ce que la locataire ait ramassé ses effets et effectuée le ménage de fin de saison;

Que le conseil devra prévoir, séance tenante, un tarif d'utilisation journalier lors de la période estivale.

Adopter à l'unanimité

2023-04-99 12.3 Adoption budget réel soirée bénévoles et nouveaux arrivants

Attendu la tenue du 5 à 7 hommage aux bénévoles et aux nouveaux arrivants, vendredi le 31 mars;

Attendu le dépôt des dépenses réelles;

Budget soirée hommage aux bénévoles

Dépenses	
Chansonnier Tony Bolduc	200,00 \$
Nourriture	560,00 \$
Frais de transport	76,80 \$
Photographe	200,00 \$
Décorations	152,22 \$
Achat dessert colombiens	400,00 \$
Nappes club de Chevaliers	50,00 \$
Vin blanc et rouge	291,30 \$
Hélium	51,00 \$
Total	1 981,32 \$
Revenus	
Municipalité	1 468,32 \$
Fond PDT	113,00 \$
Remboursement CJE (MIFI)	400,00 \$
Total	1 981,32 \$
Grand Total	- \$

Sur la proposition de Claude Lachance, appuyée par Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil approuve les dépenses pour la soirée hommage aux bénévoles et aux nouveaux arrivants et en autorise le paiement.

Adopter à l'unanimité

13 2^e Période de question

2023-04-100 14 Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Claude Deblois, appuyée par Cathy Bisson, il est résolu de lever la séance. (19H24)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....